

A.D.R.E.R

Association pour un développement réfléchi et équilibré du Rayol-Canadel

14 Avenue des Anglais, 83820 Le Rayol-Canadel sur Mer

www.adrer.org

Déclaration de Création de l'association N° W831000987 du 21 février 2010 sous-préfecture de Draguignan

Assemblée Générale du 21 avril 2012

Rapport d'activité de l'année 2011

Voici un peu plus de deux ans que notre association a été créée. Par rapport à l'année dernière notre effectif s'est développé pour atteindre 85 adhérents au 31 décembre 2011. Depuis notre dernière A.G. nous avons traité 7 sujets différents parus dans les "Tribunes ". Ce sont :

- Point sur les finances communales, en mai 2011
- Projets d'investissements communaux jusqu'en 2015 et propositions pour améliorer le village, en juin
- Rêveries d'un promeneur solitaire en août
- Aménagement de la RD 559 dans la traversée du village en septembre
- Analyse comparative du projet de PLU et du POS actuel en décembre
- Le logement au Rayol Canadel en mars 2012
- Eau potable et assainissement en avril

Nous avons suivi au plus près les dossiers de la Commune nous paraissant les plus importants

- L'aménagement de la RD 559 dans la traversée du village.
Dans cette opération nous avons critiqué la répartition des travaux et de leur financement entre le Conseil Général et la Commune ainsi que l'absence de convention entre les deux parties. Une convention vient d'être signée. A nos yeux elle est défavorable à la Commune sur bien des points mais elle a tout de même conduit d'une part à une diminution du coût des travaux non expliquée de 500 000 € par rapport aux 5 000 000 € prévus à l'enquête publique et d'autre part à ce que la Commune bénéficie d'une prise en charge par le département du coût des bassins de rétention pour 145000 € et du remboursement de la TVA pour un montant estimé à 460 000 €. Notre intervention a donc ainsi conduit à une économie d'au moins 960 000 € pour la Commune. Nous allons poursuivre nos investigations.
- Le PLU et son projet de classer en espaces remarquables inconstructibles les terrains de la Tessonnière et des Aromes.
Plusieurs événements ont émaillé une année que devait se terminer par une réunion chez Monsieur le Préfet, annulée le matin même du jour prévu. Par ailleurs, notre attention a été attirée par un arrêt de la Cour d'Appel de Marseille sur un terrain à Cavalière qui nous ont amenés à écrire aux élus de la Commune pour leur signaler ce revirement de jurisprudence sur la définition d'un "espace remarquable". Notre analyse sur la comparaison POS-PLU parue dans la Tribune de décembre montre que le projet de PLU qui risque d'être arrêté prochainement par le Conseil municipal est plus restrictif que le

POS actuel et ne répond en rien au " diagnostic " établi en préambule de ce document d'urbanisme. Au moment de l'enquête publique, vous aurez l'opportunité de faire individuellement au Commissaire enquêteur les remarques sur les points que vous jugez importants. Nous pourrions vous fournir à cette occasion un canevas d'observations que vous pourrez utiliser.

- Le recours contre le permis de construire AKTIMO sur le terrain de la pharmacie.
L'audience du Tribunal Administratif de Toulon a eu lieu le 5 de ce mois. Nous attendons le jugement après la plaidoirie du rapporteur public qui ne nous a pas été favorable sur le fond mais a laissé le soin au Tribunal de se prononcer sur la forme.
- Les plages
Aucun financement n'est prévu au budget 2012 ni pour la réparation de l'escalier, ni pour le passage entre les deux plages du Rayol ni pour les études de ré ensablement de la plage "est". Aucune information n'est donnée par les élus sur ces trois points malgré une étude de l'Observatoire marin qui a mis en évidence la nécessité de ré ensabler deux plages, celle du Rayol "est " et celle de Gigaro avec le sable en dépôt dans chaque baie en prévoyant un dispositif d'atténuation de la houle afin de limiter l'érosion des plages.
- Lors de l'enquête publique sur l'extension du Parc de Port-Cros, nous avons donné un avis circonstancié en attendant la future Charte entre le Parc et les communes du littoral.
- Nous avons organisé une réunion publique dans le courant de l'été 2011 et une autre réunion réservée à nos adhérents sur l'étude en cours du Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) qui doit être annexé au Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).
- il faut signaler notre participation écrite pour nous opposer à la tentative de main mise de Madame le Maire sur la gestion du Domaine du Rayol.
- Enfin le site de l'association www.adrer.org créé il y a un an a été consulté 2800 fois à ce jour.

Je remercie les membres du Bureau et du Conseil d'Administration pour le travail effectué tout au long de l'année.

Le Président

Jean MANSIAUX